

RCS : EVRY  
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02633  
Numéro SIREN : 803 858 430  
Nom ou dénomination : SATT Paris Saclay

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2022 sous le numéro de dépôt 8513

SATT

86 rue de Paris  
91400 ORSAY

# Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2021

**GMBA ESSONNE**

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris  
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 6 boulevard Dubreuil - 91400 ORSAY  
Téléphone : +33 (0)1 69 07 60 18 - Fax : +33 (0)1 69 07 50 88  
E-mail : [orsay@gmba.fr](mailto:orsay@gmba.fr)

SARL au capital de 25 000 Euros - 402 685 747 RCS Evry  
NAF 6920 Z - N° TVA : FR47402685747

[www.gmba-allinial.com](http://www.gmba-allinial.com)



## Sommaire

Sommaire	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
Règles et méthodes comptables 1	6
Règles et méthodes comptables 2	7
Règles et méthodes comptables 3	8
Règles et méthodes comptables 4	9
Règles et méthodes comptables 5	10
Règles et méthodes comptables 6	11
Règles et méthodes comptables 7	12
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des créances	15
Etat des dettes	16
Etat des provisions	17
Produits à recevoir	18
Charges à payer	19
Produits et charges constatés d'avance	20
Filiales et participations	21
Composition du capital Social	22

## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 071 732	1 049 844	2 021 888	1 866 237
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 775 256	1 907 630	8 867 625	6 732 811
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	10 570	4 900	5 671	6 728
Installations techniques, matériel et outillages industriels	415 990	262 363	153 627	283 303
Autres immobilisations corporelles	160 395	137 466	22 930	29 789
Immobilisations en cours	13 728		13 728	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 219 601		2 219 601	1 411 925
Prêts				
Autres immobilisations financières	709 886		709 886	327 832
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>17 377 158</b>	<b>3 362 203</b>	<b>14 014 955</b>	<b>10 658 624</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services	8 020 654	1 863 913	6 156 741	6 247 693
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	702 683		702 683	524 085
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 902 558	60 785	1 841 774	1 680 531
Autres	7 834 909		7 834 909	7 167 006
Capital souscrit et appelé, non versé	-4 600 000		-4 600 000	3 100 000
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				500 000
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>20 950 879</b>		<b>20 950 879</b>	<b>7 677 563</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 223 973</b>		<b>2 223 973</b>	<b>2 910 752</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>37 035 656</b>	<b>1 924 698</b>	<b>35 110 958</b>	<b>29 807 629</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>54 412 814</b>	<b>5 286 901</b>	<b>49 125 914</b>	<b>40 466 253</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé) 1 000 000	1 000 000	1 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
Réserves :		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-2 496 033	-17 021
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-2 959 203</b>	<b>-2 479 012</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	35 223	26 523
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-4 420 014</b>	<b>-1 469 510</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour :		
- Risques	966 533	739 343
- Charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>966 533</b>	<b>739 343</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses	48 700 000	38 200 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	270 000	19 900
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 955 071	1 890 053
Dettes :		
- Fiscales et sociales	951 014	669 244
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	207 491	118 029
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	495 818	299 194
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>52 579 394</b>	<b>41 196 420</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>49 125 914</b>	<b>40 466 253</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services	968 040		968 040	628 770
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>968 040</b>		<b>968 040</b>	<b>628 770</b>
Production : - Stockée - Immobilisée			1 053 070 4 009 943	1 887 224 2 731 567
Subventions d'exploitation reçues			96 736	21 176
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			443 613	512 324
Autres produits			715 221	514 489
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>7 286 623</b>	<b>6 295 550</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			185 725	821 338
Autres achats et charges externes *			4 847 755	3 905 498
Impôts, taxes et versements assimilés			62 302	90 414
Salaires et traitements			2 300 909	2 396 944
Charges sociales			1 118 318	1 065 222
- Amortissements sur immobilisations			243 790	243 262
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges			1 369 357	824 223
Autres charges			345 957	344 908
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>10 474 114</b>	<b>9 691 810</b>
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-3 187 491</b>	<b>-3 396 260</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			106 443	68 249
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			97	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>106 540</b>	<b>68 249</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			188	44 914
Différences négatives de change			324	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>512</b>	<b>44 914</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>106 028</b>	<b>23 335</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>-3 081 463</b>	<b>-3 372 925</b>

## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		79
Sur opérations en capital	130 734	28 900
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	752 498	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>883 232</b>	<b>28 979</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		235 554
Sur opérations en capital	1 310 939	1 026 472
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 097 263	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 408 203</b>	<b>1 262 025</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 524 971</b>	<b>-1 233 047</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-1 647 231	-2 126 959
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 276 395</b>	<b>6 392 778</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 235 598</b>	<b>8 871 790</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>-2 959 203</b>	<b>-2 479 012</b>

## ***I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES***

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 présente un total de 49 125 914 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 8 276 395 euros, dégage une perte de -2 959 203 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n° 2014-03 et 2020-09 relatifs au PCG).

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## **II. FAITS MARQUANTS**

Conformément à la décision du Premier Ministre n°2020-FNV-07 en date du 3 juin 2020, une troisième tranche de financement a été proposée pour un montant maximum de 18.200.000 euros. Après des avis favorables du Comité de gestion et du Secrétariat général pour l'investissement, la troisième tranche a été versée de la manière suivante :

- 6.900.000 euros en mars 2021, sous la forme d'avance en compte courant d'associé ;
- 3.100.000 euros en juin 2021, destinés à reconstituer les fonds propres de la SATT ;
- 3.600.000 euros en décembre 2021, sous la forme d'avance en compte courant d'associé ;
- 4.600.000 euros en décembre 2021, destinés à reconstituer les fonds propres de la SATT.

Le compte courant d'associé s'élève à 48.700.000 euros au 31/12/2021.

## **III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT**

### **3.1. Actif immobilisé**

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

#### **3.1.1 Immobilisations incorporelles**

Dans le cadre de son activité de maturation, la SATT négocie avec les établissements soit un contrat de licence, soit un mandat de gestion.

Le contrat de licence a pour objet la concession par les Etablissement à la SATT d'une licence exclusive sur l'objet licencié, qui découlera sur un contrat de sous-licence avec le Tiers-Exploitant. De ce fait, toutes les dépenses engagées au titre de l'objet licencié en phase de maturation ont été inscrites en immobilisation, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés, ayant des sérieuses chances de réussite, et qui vont contribuer à générer des avantages économiques futurs pour la SATT.

La valorisation de ces frais est constituée par le coût total de la main d'œuvre directe affectée aux projets, augmentés des frais directs et des frais de structures affectés aux projets. Ces frais s'élèvent à 4 016 291 euros sur l'exercice 2021, et concernent 59 projets.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les projets de maturation sont soumis à des règles spécifiques de dépréciation, qui se font à partir d'une analyse des risques qui porte sur les critères suivants:

- 1- la mise sur le marché
- 2- la technologie
- 3- les ressources humaines
- 4- la propriété intellectuelle

Au 31 décembre 2021, il a été comptabilisé dans les comptes une provision pour dépréciation de 2 152 446 euros, et concerne 15 projets, dont 1 projet terminé.

Un projet est considéré comme terminé à compter de la date de décision de désinvestissement, ou à compter de la date de signature du contrat de transfert.

Dans le cas d'une décision de désinvestissement, les montants inscrits à l'actif concernant le projet seront immédiatement inscrits en charges exceptionnelles. A la clôture de l'exercice, il y a eu 5 projets qui ont fait l'objet d'une décision de désinvestissement et dont les frais activés ont été comptabilisés en charges exceptionnelles pour 1 226 151 euros.

La durée d'amortissement retenue pour les contrats de transfert de licence est de 20 ans. Cette durée a été déterminée dans le but de donner une meilleure information financière par rapport à la réalité économique des contrats de licences. Les amortissements pratiqués sur 2021 s'élèvent ainsi à 132 885 euros.

### **3.1.2 Immobilisations corporelles**

Les amortissements retenus sont les suivants :

Agencements et installations : 10 ans

Matériel industriel : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 5 ans

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire.

### **3.1.3 Immobilisations financières**

Au cours de cet exercice, la SATT a acquis des titres de participation dans :

- la société Altaroad, selon le bulletin de souscription qui a été signé, pour un coût de 499 978 euros;
- la société Kimialys, selon le contrat de transfert qui a été signé, pour un coût de 69 967 euros qui inclut les frais d'acquisition;
- la société The AI-Institute, selon le pacte d'associés qui a été signé, pour un coût de 149 992 euros;
- la société Kalysta, selon le contrat de transfert qui a été signé, pour un coût de 50 000 euros, qui inclut les frais d'acquisition;
- la société Seed In Tech, selon le contrat de transfert qui a été signé, pour un coût de 30 111 euros, qui inclut les frais d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

A la clôture de l'exercice, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

## **3.2. Actif circulant et disponibilités**

L'actif circulant s'élève à 35 110 958 euros au 31 décembre 2021, et concernent principalement :

### **3.2.1 En-cours de production de service**

Les projets signés avec un mandat de gestion sont constatés en stock. Ils sont valorisés en prenant le coût total de la main d'œuvre directe affectée aux projets, augmentés des frais directs et des frais de structures affectés aux projets. Au 31/12/2021, le stock de projets mandats s'élève à 8 017 785 euros, dont 1 058 793 euros sur l'exercice 2021.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les projets de maturation sont soumis à des règles spécifiques de dépréciation, qui se font à partir d'une analyse des risques qui porte sur les critères suivants:

- 1- la mise sur le marché
- 2- la technologie
- 3- les ressources humaines
- 4- la propriété intellectuelle

Au 31 décembre 2021, il a été constaté une provision pour dépréciation de 1 863 913 euros.

Le projet est considéré comme terminé à compter de la date de décision de désinvestissement, ou à compter de la date de signature du contrat de transfert.

Dans le cas d'une décision de désinvestissement, les montants inscrits à l'actif concernant le projet seront immédiatement inscrits en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, aucun projet n'a fait l'objet de décision de désinvestissement.

### **3.2.2 Créances clients et autres**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elle sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 1 902 559 euros à la clôture de l'exercice et sont intégralement à moins d'un an.

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée à la clôture pour 60 785 euros, et concerne le client Lumedix. Le taux de dépréciation retenu est de 50% de la créance.

Les autres créances s'élèvent à 7 834 909 euros à la clôture de l'exercice, et sont à plus d'un an pour 5 549 453 euros. Il s'agit du Crédit d'Impôt Recherche remboursable (2019 à 2021), remboursable au bout de 3 ans à compter de la date de dépôt de la déclaration à l'administration fiscale.

### **3.2.3 Capital appelé, non versé**

A la clôture de l'exercice, ce montant s'élève à - 4 600 000 euros, et correspond au versement de la troisième tranche en décembre 2021, afin de reconstituer les capitaux propres de la SATT en 2022.

### **3.2.4 Disponibilités**

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de marché au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune provision à ce titre n' a été comptabilisée à la clôture.

Les disponibilités s'élèvent à 20 950 879 euros à la clôture de l'exercice. Ce montant comprend des placements pour 6 731 664 euros, dont 731 664 euros d'intérêts, et qui seront versés à la clôture du contrat.

### **3.2.5 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 2 223 973 euros. Il s'agit principalement des dépenses réalisées auprès des établissements publics pour 2 011 876 euros. Ces dépenses sont constatées en charges selon les états de dépenses reçues.

### 3.3 Capitaux propres

Le capital social est composé de 1 000 actions de 1 000 euros, entièrement libérées. Ses actionnaires sont:

- La FCS Campus Paris-Saclay à 67 %
- L'EPIC Bpifrance à 33 %

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante :

- Capitaux propres au 31/12/2020 : (1 469 510) euros
- Résultat Exercice au 31/12/2021 : (2 479 012) euros
- Variation des provisions réglementées au 31/12/2021 : 8 700 euros
- Capitaux propres au 31/12/2021 : (4 420 014) euros

### 3.4. Provisions pour risques et charges (cf tableau joint)

Au 31/12/2021, une provision pour risques est constatée pour 966 533 euros. La dotation est de 244 690 euros sur 2021. Elle correspond à la quote-part de l'établissement public sur la facturation des revenus lors de la signature du contrat de transfert ou de la délégation de créance. Ces montants ont été calculés avec une hypothèse prudente, et se décompose pour l'année 2021 comme suit :

- Projet Seha pour 140 000 euros;
- Projet Professor Bob pour 59 997 euros;
- Projet Gliss pour 30 038 euros;
- Projet Boss pour 10 757 euros;
- Projet Diotheris pour 3 898 euros.

La provision constatée sur le projet Lumedix de 17 500 euros en 2020 a été reprise, du fait qu'elle soit devenue sans objet.

### 3.5. Dettes (cf tableaux joints)

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Elles s'élèvent à 52 579 394 euros.

#### 3.5.1 Emprunts et dettes financières

Le contrat Bénéficiaire signé le 7 juillet 2014 entre l'Etat, l'ANR et la FCS Campus Paris-Saclay, en présence de l'Epic Bpifrance (anciennement Caisse des Dépôts et Consignations), entre en vigueur à sa date de notification et s'éteint de plein droit le 29 juillet 2020. Le financement est, pour la durée du contrat, d'un montant de 62 700 000 euros et représente une avance en compte courant d'associé.

Le 20 octobre 2014, a été versée à la SATT Paris-Saclay par la CDC une première tranche d'un montant de 20 500 000 euros.

Le 31 juillet 2018, la 1ere partie de la deuxième tranche a été versée pour 11 000 000 euros, dont 5 700 000 euros constatés en dettes, et 5 300 000 euros utilisés dans le cadre de l'augmentation du capital de la SATT sur 2018.

Le 26 mars 2020, la 2eme partie de la deuxième tranche a été versée pour 12 000 000 euros, entièrement avance sur compte courant d'associé.

En juin et décembre 2021, la 3eme tranche a été versée pour un montant total de 18 200 000 euros, dont 7 700 000 euros destinés à reconstituer les capitaux propres de la SATT, et 10 500 000 euros constaté en avance sur compte courant d'associé.

Au 31/12/2021, le compte courant d'associé s'élève à 48 700 000 :

- La FCS Campus Paris-Saclay : 32 629 000 euros

- L'EPIC Bpifrance : 16 071 000 euros

### **3.5.2 Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 900 183 euros dont 1 164 160 euros de factures non parvenues essentiellement liées aux dépenses dans le cadre de projets maturation, et sont entièrement à moins d'un an.

### **3.5.3 Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à moins d'un an.

Conformément au contrat d'intéressement établi le 24 juin 2019 et de l'avenant signé le 24 mars 2021, le montant de l'intéressement 2021 s'élève à 85 009 euros.

## **3.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est celle de l'achèvement. Cette méthode consiste à comptabiliser les prestations au terme de l'opération c'est-à-dire à la remise des livrables prévus dans les contrats. Le chiffre d'affaires généré est valorisé à l'issue de la prestation.

## **IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**

### **4.1. Effectif moyen**

L'effectif moyen pour 2021 est de 45 personnes contre 39 personnes pour 2020.

### **4.2. Fiscalité latente**

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 22 603 335 euros.

### **4.3. Crédit d'impôt**

La SATT Paris-Saclay bénéficie d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2021 de 1 647 231 euros.

En 2020, le crédit d'impôt recherche s'élevait à 2 126 959 euros.

Le crédit d'impôt recherche est calculé en fonction des factures reçues, et non en fonction des engagements de dépenses dans les comptes.

### **4.4. Engagements hors bilan**

Les engagements de la SATT Paris-Saclay en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été évalués au terme de cet exercice selon la méthode actuarielle, qui est à la méthode présenteielle de calcul dans ce domaine, en retenant les principales hypothèses et les différentes paramètres suivants :

1. La SATT Paris-Saclay n'étant placée sous le régime d'aucune Convention Collective, les dispositions générales du Code du travail ont été appliquées
2. Age moyen de départ à la retraite : 60-62 ans
3. 100% de départs volontaires
4. Taux de charges sociales arrondi à 46 % pour les cadres et 40 % pour les non cadres

5. Taux moyen d'évolution des salaires : 1.5 %
6. Taux d'actualisation : 0,77 %
7. Taux de turnover : faible
8. Tables de mortalité : INSEE 2021

Sur cette base, le montant des engagements de retraite de la société s'établit à 49 964 euros à la clôture de l'exercice 2021.

Ces engagements ne sont pas portés en comptabilité.

#### **4.5. Honoraires du commissaire aux comptes**

Les montants des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat sont de 46 040 euros au titre du contrôle légal des comptes tel qu'il est défini par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L822-II.

## Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 083 630		4 555 393
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 083 630</b>		<b>4 555 393</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions	10 570		10 570
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	599 141		41 747
- Générales, agencements et aménagements divers			
- De transport			
Matériel :			
- De bureau et informatique, mobilier	148 216		12 412
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			13 728
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>757 927</b>		<b>78 457</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	1 411 925		807 676
Prêts et autres immobilisations financières	327 832		382 054
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>1 739 756</b>		<b>1 189 730</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 581 313</b>		<b>5 823 580</b>

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	538 811	1 253 224	13 846 988	
<b>TOTAL</b>	<b>538 811</b>	<b>1 253 224</b>	<b>13 846 988</b>	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.		10 570	10 570	
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage		224 897	415 990	
- Gales, agencements et aménagements divers				
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mob.		233	160 395	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			13 728	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>235 700</b>	<b>600 684</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés			2 219 601	
Prêts et autres immobilisations financières			709 886	
<b>TOTAL</b>			<b>2 929 487</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>538 811</b>	<b>1 488 924</b>	<b>17 377 158</b>	

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice							
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice			
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	491 389	136 827		628 217			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>491 389</b>	<b>136 827</b>		<b>628 217</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 843	1 057		4 900			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	315 838	86 634	140 109	262 363			
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	118 427	19 039		137 466			
Emballages récupérables et divers							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>438 107</b>	<b>106 730</b>	<b>140 109</b>	<b>404 728</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>929 496</b>	<b>243 557</b>	<b>140 108</b>	<b>1 032 945</b>			
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

## Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	709 886		709 886
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	145 884	145 884	
Autres créances clients	1 756 675	1 756 675	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 843	3 843	
Impôts sur les bénéfices	7 062 074	1 512 621	5 549 453
Taxe sur la valeur ajoutée	374 158	374 158	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	199 458	199 458	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	-4 404 624	-4 404 624	
Charges constatées d'avance	2 223 973	2 223 973	
<b>TOTAL</b>	<b>8 071 326</b>	<b>1 811 988</b>	<b>6 259 339</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

## Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 955 071	1 955 071		
Personnel et comptes rattachés	273 013	273 013		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	295 618	295 618		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	358 702	358 702		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 681	23 681		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	48 700 000			48 700 000
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	207 491	207 491		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	495 818	495 818		
<b>TOTAL</b>	<b>52 309 394</b>	<b>3 609 394</b>		<b>48 700 000</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

## Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Réglementées</b>				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	26 523	8 700		35 223
Provision Fiscale pour implantation à l'étranger : - Avant le 01.01.1992				
- Après le 01.01.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>26 523</b>	<b>8 700</b>		<b>35 223</b>
<b>Risques et charges</b>				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	739 343	244 690	17 500	966 533
<b>TOTAL</b>	<b>739 343</b>	<b>244 690</b>	<b>17 500</b>	<b>966 533</b>

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Dépréciations</b>				
- Incorporelles	1 993 193	875 216	752 498	2 329 258
- Corporelles				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
- Titres de participations				
- Financières				
Sur stocks et en cours	884 891	1 063 882	84 860	1 863 913
Sur comptes clients		60 785		60 785
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>	<b>2 878 084</b>	<b>1 999 883</b>	<b>837 358</b>	<b>4 253 955</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 643 950</b>	<b>2 253 273</b>	<b>854 858</b>	<b>5 255 712</b>
- D'exploitation		2 244 573	102 360	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles		8 700	752 498	
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

**Produits à recevoir**  
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	11 286	3 658
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	695 161	511 373
Autres créances		1 654
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	731 664	640 089
<b>TOTAL</b>	<b>1 438 111</b>	<b>1 156 774</b>

**Détail des produits à recevoir**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	11 286.18	3 657.63
2768200000 Intérêts courus sur créances immobilisées	11 286.18	3 657.63
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	695 160.94	511 373.18
4181000000 Clients - Factures à établir	695 160.94	511 373.18
Autres créances		1 653.92
4287100000 Personnel - Produit à recevoir		1 653.92
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	731 664.30	640 089.35
5188000000 Intérêts courus à recevoir	731 664.30	640 089.35
<b>TOTAL</b>	<b>1 438 111.42</b>	<b>1 156 774.08</b>

## Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 048	925 541
Dettes fiscales et sociales	367 229	294 752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 277</b>	<b>1 220 292</b>

### Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 048.49	925 540.90
4081100000 FNP - Fournisseurs / Frais d'accueil en N-1	242 758.85	131 432.34
4081200000 FNP - Etablissements - Projets en N-1	976 289.64	794 108.56
Dettes fiscales et sociales	367 228.97	294 751.50
4282000000 Personnel - Congés payés	170 349.92	174 764.08
4286100000 Personnel - Remboursement de frais	48.22	212.25
4286200000 Personnel - Intéressement à payer	86 187.60	
4286310000 Primes à verser	15 171.63	15 780.91
4382000000 Organismes Sociaux - Charges sociales sur congés payés	75 064.15	75 849.34
4386200000 Organismes Sociaux - Taxe d'apprentissage	1 822.86	4 520.19
4386300000 Organismes Sociaux - Formations		9 912.48
4386310000 Charges sur primes à verser	5 566.59	5 669.25
4386400000 AGEFIPH	11 322.00	6 293.00
4486100000 Etat - Charges à payer	1 696.00	1 750.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 277.46</b>	<b>1 220 292.40</b>

**Produits et charges constatés d'avance**

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>Exercice clos le</b>	<b>Exercice clos le</b>
	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	495 818	299 194
<b>TOTAL</b>	<b>495 818</b>	<b>299 194</b>

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>Exercice clos le</b>	<b>Exercice clos le</b>
	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	2 223 973	2 910 752
<b>TOTAL</b>	<b>2 223 973</b>	<b>2 910 752</b>

## Filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus</b>										
Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société)										
Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)										
SAS MORPHEE +	196 100	-177 267	10.45	20 500	20 500				-142 979	
<b>Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.</b>										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										
2. Participations non reprises au § A										
a. Françaises										
b. Étrangères										

**Composition du capital Social**

<b>Postes concernés</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur Nominale</b>	<b>Montant en Euros</b>
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1 000.00000	1 000 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	1 000	1 000.00000	1 000 000



**SATT Paris-Saclay**

Société par actions simplifiée immatriculée au RCS d'Evry

Sous le numéro 803 858 430 00025

Au capital de 1 000 000 euros

Siège social : 86 rue de Paris - Immeuble Cèdre - 91400 Orsay

(la « Société »)

---

**PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 JUN 2022**

Les associés de la société SATT Paris-Saclay, à savoir :

- **Monsieur Michel MARITON**, Vice-Président Développement Economique de l'Université Paris-Saclay, représentant l'Université Paris-Saclay, Associé A,
- **Monsieur Frédéric MOLIA**, Responsable des relations TTO du CNRS, représentant le CNRS, Associé A,
- **Madame Lucile SAMPOUX**, Responsable du programme SATT à la Direction DeepTech de Bpifrance, représentant l'Associé B.

**Absence excusée :**

- **Monsieur Nicolas GLADY**, Directeur de Télécom Paris, représentant l'Institut Polytechnique de Paris, Associé A.

Conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société et après avoir pris connaissance du rapport du Président,

Ont pris les présentes décisions devant être adoptées à la majorité des trois-quarts des voix :

- Approbation des comptes annuels ;
- Affectation du résultat annuel ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- L'augmentation du capital ;
- L'augmentation du capital réservé aux salariés ;
- La réduction du capital ;
- La modification des Statuts article 6 ;
- Pouvoirs au Président pour l'accomplissement des formalités ;

Les quatre associés sont présents et désignent Monsieur Michel Mariton (art. 17.1.4 des statuts : le plus âgé des représentants des associés) président de séance et Monsieur Michael Fournier, secrétaire de séance.

**Participants SATT :**

M. Xavier Apolinariski, Président de la SATT Paris-Saclay ;

M. Michaël Fournier, Directeur Général Adjoint de la SATT Paris-Saclay, secrétaire des instances ;

Mme Corinne Guichou, Responsable du pôle finance ;

M. Bruno Gérard, E&Y, Commissaire aux comptes de la SATT Paris-Saclay.



**PREMIERE DECISION COLLECTIVE :**

**Approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2021**

L'assemblée générale des associés **constate** que les comptes annuels de l'exercice social clos le 31 décembre 2021 ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable GMBA, sous le contrôle du Commissaire aux comptes qui en assure la régularité et la sincérité.

L'assemblée générale **constate** que les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021 ont été présentés au comité d'audit permanent qui s'est réuni pour les analyser le 21 avril 2022.

L'assemblée générale **constate** que le résultat dudit exercice a été arrêté par le conseil d'administration qui s'est réuni le 24 mai 2022.

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président de la Société, du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, l'assemblée générale des associés **constate** que celui-ci ne formule aucune réserve sur les comptes et les certifie.

L'assemblée générale des associés **approuve** les comptes de l'exercice clos au 31/12/2021.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

**DEUXIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Affectation du résultat**

L'assemblée générale des associés **constate** que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un résultat déficitaire de – 2 959 203 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale des associés **rappelle** qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre de l'exercice social.

L'assemblée générale des associés **décide** d'affecter en totalité le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2021 d'un montant de – 2 959 203 euros au compte de report à nouveau débiteur.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*



**TROISIEME DECISION COLLECTIVE :**  
**Approbation des conventions réglementées**

L'assemblée générale conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce (« les conventions réglementées ») ainsi qu'à l'article 11.2.3 (xvi) des statuts de la société, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes, **approuve** le rapport spécial.

L'assemblée générale des associés **approuve** le rapport spécial des commissaires aux comptes.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

**QUATRIEME DECISION COLLECTIVE :**  
**Augmentation du capital**

L'assemblée générale **constate** que le conseil d'administration de la SATT Paris Saclay qui s'est tenu le 24 mai 2022 a donné pouvoir au Président pour convoquer l'Assemblée générale pour opérer une augmentation de capital.

L'assemblée générale **constate** que le capital social initial est d'un million (1 000 000) d'euros.

L'assemblée générale **décide**, conformément à l'article L225-127 du code du commerce, d'augmenter le capital d'un montant nominal de quatre millions six cent mille (4 600 000) euros pour le porter à cinq millions six cent mille (5 600 000) euros par la création et l'émission de quatre mille six cents (4 600) actions ordinaires de mille (1000) euros de valeur nominale chacune.

L'assemblée générale **constate** que les quatre mille six cents (4 600) nouvelles actions ordinaires à la valeur unitaire de mille (1000) euros sont répartis comme suit :

- Mille cinq cent dix-huit (1 518) actions pour l'Université Paris-Saclay ;
- Huit cent soixante-quatorze (874) actions pour le CNRS ;
- Six cent quatre-vingt-dix (690) actions pour l'Institut Polytechnique de Paris ;
- Mille cinq cent dix-huit (1 518) actions pour l'associés B.

Conformément à l'article L225-128 du code du commerce, les titres de capital nouveaux seraient émis à leur montant nominal et seraient libérés en totalité par apport en numéraire.

En conséquence le capital social serait porté à cinq millions six cent mille (5 600 000) € divisés en 5 600 actions.

L'assemblée générale sous condition du versement des fonds **décide de donner pouvoir** au Président pour recueillir les fonds.



L'assemblée générale **autorise** le Président pour émettre les bons de souscription auprès de chaque associé selon la répartition suivante :

- Mille cinq cent dix-huit (1 518) actions pour l'Université Paris-Saclay ;
- Huit cent soixante-quatorze (874) actions pour le CNRS ;
- Six cent quatre-vingt-dix (690) actions pour l'Institut Polytechnique de Paris ;
- Mille cinq cent dix-huit (1 518) actions pour l'associés B.

L'assemblée générale **donne** les pouvoirs au Président pour émettre les bons de souscription et réaliser l'opération d'augmentation du capital.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*

**CINQUIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Augmentation du capital réservée aux salariés**

L'Assemblée générale **décide** conformément à l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce de réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail réservée aux salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise.

L'assemblée générale des associés **rejette** la décision d'augmentation de capital réservée aux salariés.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*

**SIXIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Réduction du capital**

L'assemblée générale **constate** que le conseil d'administration de la SATT Paris Saclay qui s'est tenu le 24 mai 2022 a donné pouvoir au président pour convoquer l'Assemblée générale pour opérer une réduction de capital.

Eu égard au niveau de fonds propres négatif de la Société s'élevant à la somme de quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille deux cent trente-six (4 455 236) euros, l'Assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital, afin d'assainir le bilan et rétablir le crédit de la Société.

L'assemblée générale **décide** de réduire de la somme de quatre millions six cent mille (4 600 000) euros le capital de la Société par suppression de 4 600 actions de 1000 €, ramenant le capital social de l'entreprise



à un (1) million d'euros et ramenant le niveau de fonds propres à cent quarante-quatre mille sept cent soixante-quatre (144 764) euros.

L'assemblée générale sous condition de la réalisation définitive de l'augmentation du capital dans la décision 4 **décide de donner pouvoir** au Président pour effectuer la réduction de capital.

L'assemblée générale des associés **décide de donner** tous pouvoirs au Président, sous condition de la réalisation de l'augmentation du capital, pour réaliser l'opération de réduction de capital ramenant le capital social de l'entreprise à un (1) million d'euros. L'assemblée générale constate la reconstitution du niveau de fonds propres de la société à hauteur de cent quarante-quatre mille sept cent soixante-quatre (144 764) euros.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\*

**SEPTIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Modification des statuts de la Société**

Suite à l'approbation des décisions 4 et 6 présentées précédemment, l'Assemblée générale **décide** de modifier l'article 6 – Apports des statuts :

« Article 6 - Apports

6.1 Apports initiaux

*Il est fait apport à la Société d'une somme totale en numéraire d'un million (1 000 000) euros.*

*Les versements des fonds correspondants ont été régulièrement déposés sur un compte ouvert au nom de la société en formation, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, 118 avenue des Champs Elysées 75008 Paris, dépositaire des fonds et les versements des souscripteurs ont été constatés par un certificat établi conformément à la loi et délivré par ledit dépositaire, auquel est annexée la liste des souscripteurs avec l'indication, pour chacun d'eux, des sommes versées.*

*En l'absence d'apport en nature, le montant total des apports s'élève à un million (1 000 000) d'euros, total égal au capital social énoncé ci-après.*

6.2 Opérations sur capital

*Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2018, les associés ont décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la Société d'une somme de cinq millions trois cent mille (5 300 000) euros par l'émission de 5 300 actions nouvelles de 1000 euros de valeur nominale chacune.*



*Les versements de fonds correspondants ont été régulièrement déposés sur un compte ouvert au nom de la Société, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, 118 avenue des Champs Elysées 75008 Paris, dépositaires des fonds et les versements des souscripteurs ont été constatés par un certificat établi conformément à la loi et délivré par ledit dépositaire, auquel est annexée la liste des souscripteurs avec l'indication pour chacun d'eux des sommes versées.*

*En l'absence d'apport en nature le montant total des apports s'élève cinq millions trois mille (5 300 000) euros.*

*Aux termes de cette même décision du 28 juin 2018, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme totale en numéraire de cinq millions trois cent mille (5 300 000) euros par la suppression de 5300 actions de 1000 €.*

*Par conséquent en juillet 2018 le capital social de la société s'élève à 1 million (1 000 000) euros.*

*Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 décembre 2020, les associés ont décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la Société d'une somme de trois millions cent mille (3 100 000) euros par l'émission de 3 100 actions nouvelles de 1000 euros de valeur nominale chacune.*

*Les versements de fonds correspondants ont été régulièrement déposés sur un compte ouvert au nom de la Société, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, 118 avenue des Champs Elysées 75008 Paris, dépositaires des fonds et les versements des souscripteurs ont été constatés par un certificat établi conformément à la loi et délivré par ledit dépositaire, auquel est annexée la liste des souscripteurs avec l'indication pour chacun d'eux des sommes versées.*

*En l'absence d'apport en nature le montant total des apports s'élève trois millions cent mille (3 100 000) euros.*

*Aux termes de cette même décision du 18 décembre 2020, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme totale en numéraire de trois millions cent mille (3 100 000) euros par la suppression de 3 100 actions de 1 000 €.*

*Par conséquent en décembre 2020 le capital social de la société s'élève à 1 million (1 000 000) euros.*

*Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 juin 2022, les associés ont décidé d'augmenter en numéraire le capital social de la Société d'une somme de quatre millions six cent mille (4 600 000) euros par l'émission de 4 600 actions nouvelles de 1000 euros de valeur nominale chacune.*



*Les versements de fonds correspondants ont été régulièrement déposés sur un compte ouvert au nom de la Société, auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, 118 avenue des Champs Elysées 75008 Paris, dépositaires des fonds et les versements des souscripteurs ont été constatés par un certificat établi conformément à la loi et délivré par ledit dépositaire, auquel est annexée la liste des souscripteurs avec l'indication pour chacun d'eux des sommes versées.*

*En l'absence d'apport en nature le montant total des apports s'élève quatre millions six cent mille (4 600 000) euros.*

*Aux termes de cette même décision du 7 juin 2022, les associés ont décidé de réduire le capital social d'une somme totale en numéraire de quatre millions six cent mille (4 600 000) euros par la suppression de 4 600 actions de 1 000 €.*

*Par conséquent en juin 2022 le capital social de la société s'élève à 1 million (1 000 000) euros. »*

L'assemblée générale des associés **décide de donner** pouvoirs au Président pour modifier les statuts sous conditions d'exécution des décisions 4 et 6.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

\*

**HUITIEME DECISION COLLECTIVE :**

**Pouvoirs**

L'assemblée générale des associés **confère** tous les pouvoirs au Président pour l'accomplissement des formalités relatives aux décisions approuvées précédemment.

**Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité**

\* \*  
\*

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la secrétaire de séance.

**Monsieur Michel Mariton**  
Président de séance

**Monsieur Michaël Fournier**  
Secrétaire de séance



## SATT Paris Saclay

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 000 000 Euros  
86 rue de Paris -Bâtiment Cèdre  
91400 ORSAY  
RCS EVRY 803 858 430 00025

### --- Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos du 31 décembre 2021 établi par le Président conformément à l'article 19 des statuts de la société

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.



## Table des matières

1.	Activité de la société	3
1.1	Maturation	3
1.2	Prestations de services	6
1.3	Événements importants survenus sur l'exercice 2021	7
1.3.1	Contrôle URSSAF	7
1.3.2	Financement : second versement de la troisième tranche	7
1.3.3	Financement : Booster SATT	7
1.3.4	Activité Playground Paris-Saclay	7
1.3.3	Conclusion	7
1.4	Activités en matière de recherche et de développement	7
1.5	Synthèse de l'année 2021	8
1.6	Perspectives 2022	9
1.7	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients	12
2.	Filiales et participations	12
2.1	Prises de participation ou prises de contrôle	12
2.2	Cession de participations	13
3.	Résultats - affectation	13
3.1	Examen des comptes et résultats	13
3.2	Dépenses non déductibles fiscalement	14
4.	Contrôle du Commissaire aux comptes	15
5.	Approbaton des comptes	15
6.	Conventions réglementées	15
7.	Actionnariat salarié	16
8.	Commentaires sur les comptes annuels	16
8.1	Opérations de recapitalisation de la Société	16
8.2	Continuité	17
8.3	Administration et contrôle de la société	17

## 1. Activité de la société

Le 11 décembre 2020, le Conseil d'administration de la SATT Paris-Saclay a voté le plan d'action et le budget 2021.

### 1.1 Maturation

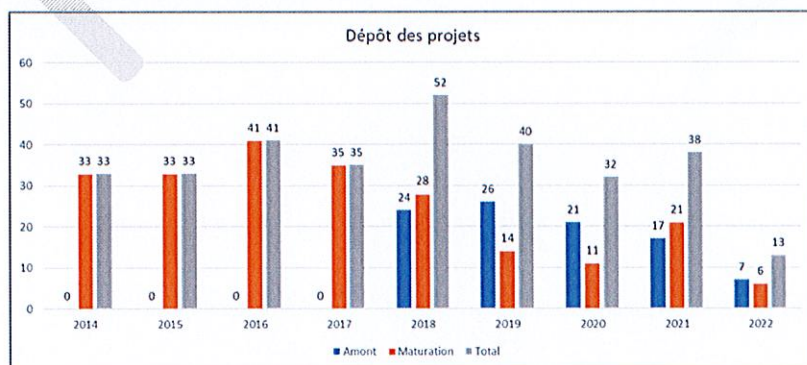
Le tableau ci-dessous présente les résultats des objectifs 2021.

	Objectifs 2021	Réalisé 2021	
Nombre de projets maturation décidés en CA	21	20	95%
Nombre de convention maturation contractualisée	22	20	91%
Nombre de création de start-up	4	5	125%
Nombre de licences/mandats signés	14	16	114%
Nombre de contrat de transfert signés	9	8	89%
Revenus en k€ issus des contrats de transfert	1 640	1 140	70%

#### Objectif 1 : Projets maturation décidés en Conseil d'administration

38 projets ont été déposés au cours de l'année 2021 lors des AAP Maturation dont :

- 17 projets amont AAC PoC'up et PhD Transfert program ;
- 21 projets AAC Transfert Program.





Les **20** projets décidés en CA concernent les projets déposés dans le cadre des :

- AAP 2020 Vague 1 ;
- AAP 2020 vague 3 ;
- AAP 2021.

### **Objectif 2 : Contractualisation des conventions maturation**

20 conventions de maturation ont été contractualisées en 2021.

Le délai moyen de contractualisation des conventions maturation est de **6 mois** après la décision du Conseil d'administration.

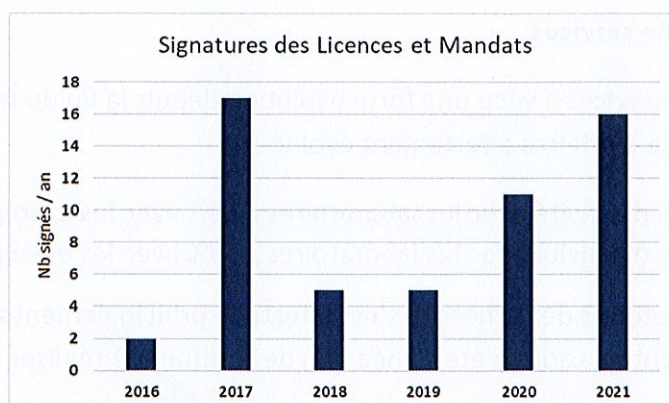
### **Objectif 3 : Créations de Start-up**

5 start-up ont été créées en 2021 :

- DEEPTOPE dans le cadre du projet OPTIMAB le 25 mai 2021 ;
- SEEDINTECH dans le cadre du projet BOSS le 19 août 2021 ;
- ELIKYA THERAPEUTICS dans le cadre du projet DACMMA le 21 novembre 2011 ;
- SPARK CLEANTECH dans le cadre du projet SPARK le 30 décembre 2021 ;
- CAREMBOUCHE dans le cadre du projet LACTOINSIDE le 14 octobre 2021.

### **Objectif 4 : Signatures de licences/mandats**

Sur 2021, la SATT a contractualisé 16 licences / mandats. Cela correspond à une croissance de ces signatures par rapport aux 11 signés sur l'année 2020. Cette dynamique sera accentuée sur 2022 suite à la négociation de la licence type en cours de négociation avec le CNRS.



#### Objectif 5 : Signatures des contrats de transfert

8 contrats de transfert ont été signés en 2021 :

- 7 contrats de transfert au bénéfice de start-up ;
- 1 contrat de transfert avec une PME.

#### Objectif 6 : Revenus issus des contrats de transfert

Réalisation 2021	SATT	Etablissements	TOTAL
<b>LICENCE</b>	<b>546 550</b>	<b>306 980</b>	<b>853 530</b>
Prises de parts *	508 969	286 757	795 726
Redevances	37 581	20 223	57 804
<b>MANDAT</b>	<b>185 725</b>	<b>100 979</b>	<b>286 705</b>
Prises de parts *	0	0	0
Redevances	185 725	100 979	286 705
<b>Total général</b>	<b>732 276</b>	<b>407 959</b>	<b>1 140 235</b>



## 1.2 Prestations de services

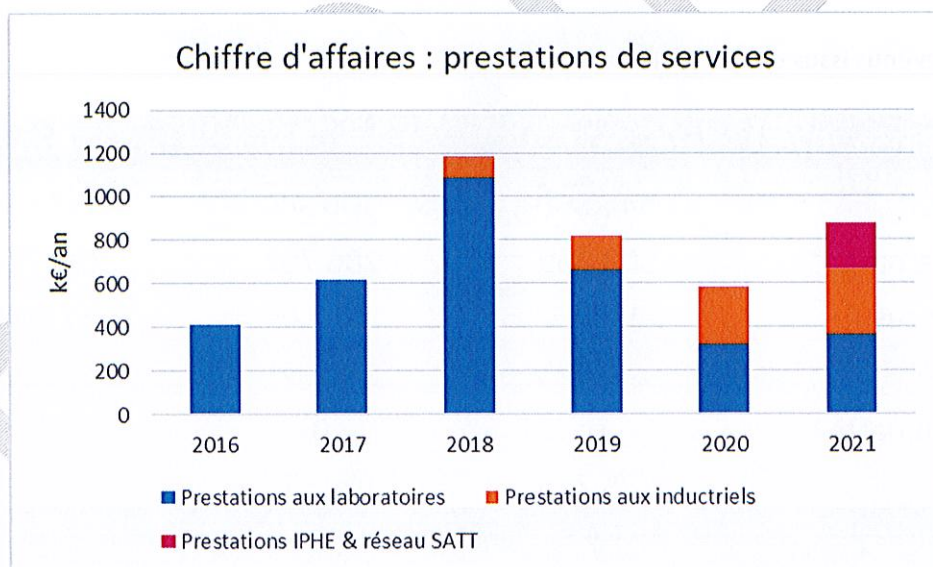
L'activité prestation de services a vécu une forte évolution depuis la fin du financement FNV en 2019. En effet, le modèle d'affaires a fortement évolué :

- 2014-2019 : 80% d'activité avec les laboratoires / 20% avec les entreprises ;
- 2020-2021 : 50% d'activité avec les laboratoires / 50% avec les entreprises.

L'activité pour les laboratoires de recherche s'est effectuée principalement avec l'Université Paris-Saclay : une convention cadre a été signée afin de continuer à réaliser ce service pour les laboratoires.

Pour les entreprises, le travail de définition et de positionnement de l'offre de prestation a été définie en 2020, permettant d'avoir des résultats satisfaisants sur 2021.

Il est à noter que l'activité IPHE (Playground Paris-Saclay) a permis de générer de nouveaux revenus. Ces revenus correspondent à des prestations réalisées au bénéfice de l'animation de ce bâtiment.



### 1.3 Événements importants survenus sur l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, la société a respecté les consignes gouvernementales concernant la gestion de la crise sanitaire.

#### 1.3.1 Contrôle URSSAF

Le 6 janvier 2021, un courrier de notification de contrôle URSSAF a été envoyé à la SATT Paris-Saclay. Le contrôle s'est effectué sur les mois de mars et d'avril 2021. L'entretien de fin de contrôle s'est effectué le 1<sup>er</sup> juillet 2021 : seules des observations non chiffrées ont été formulées.

#### 1.3.2 Financement : second versement de la troisième tranche

La Société a été financée à hauteur de 8,2 M€ dans le cadre du second versement de la troisième tranche de financement. Cette décision a été prise le 3 décembre 2021 par le Secrétaire Général du SGPI. 4,6 M€ de cette somme seront consacrés à la reconstitution des fonds propres de la Société.

#### 1.3.3 Financement : Booster SATT

Le refinancement de la Société a fait l'objet de la part de l'Etat d'un appel à projets spécifique aux SATT. Cet appel à projets doté de 200 M€ a nécessité sur l'année 2021 une réflexion stratégique avec les administrateurs. Un dossier a été soumis à l'ANR le 15 septembre 2021 pour un montant de refinancement de ces activités de 13,5 M€. Le 12 avril 2022, le Premier Ministre a adressé à la Société une décision de financement de 13 M€ sur la période 2022-2024.

#### 1.3.4 Activité Playground Paris-Saclay

En septembre 2021, la Société a contractualisé avec l'exploitant du bâtiment Playground Paris-Saclay (IWG) un contrat de prestation de service au nom d'un consortium piloté par la Société et composé de : Incuballiance, Créative Valley et la communauté French Tech Paris-Saclay.

#### 1.3.3 Conclusion

Ces événements ne sont pas de nature à remettre en cause les principales estimations comptables dans les comptes 2021.

### 1.4 Activités en matière de recherche et de développement

L'une des activités principales de la SATT Paris-Saclay est d'investir dans la maturation, notamment le financement de la preuve de concept des technologies principalement issues des laboratoires des Etablissements membres de l'Université Paris-Saclay et de l'Institut Polytechnique de Paris, et licenciées par ceux-ci à la SATT Paris-Saclay.

Ces investissements ont pour objectif d'accélérer le transfert de technologies des laboratoires de recherche vers le secteur industriel (start-up ou entreprise) en réduisant le risque lié à leur adoption par les entreprises.

Ce transfert favorise ainsi l'exploitation des technologies, en renforçant l'importance de l'innovation au sein des entreprises d'une part et en développant la compétitivité des PME/start-up françaises d'autre part.

### **1.5 Synthèse de l'année 2021**

L'évaluation triennale de 2019 s'est conclue en 2020 avec une décision du Premier Ministre, le 3 juin 2020, attribuant à la SATT Paris-Saclay une somme de 18,2 M€ sur la période 2020-2022. Une première partie de cette somme (10 M€) a été versée au 1<sup>er</sup> trimestre 2021 dès la signature du nouveau contrat bénéficiaire entre les actionnaires de la SATT Paris-Saclay et l'Agence nationale de la recherche (ANR) afin de recapitaliser la société et d'assurer son fonctionnement.

La seconde partie de cette somme (8,2 M€) devait être versée dans un délai de 18 mois à compter de la décision du Premier Ministre et après avis des membres du Comité de gestion des SATT (COGEST) et du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) sur la prise en compte des recommandations formulées dans le cadre de la dernière évaluation. A la suite de la réunion de la SATT avec les membres du COGEST, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, au cours de laquelle le Président a présenté les réponses aux 5 recommandations, l'avenant n°4 à la convention d'avance en compte courant d'associé a été rédigée et a été présentée pour décision au Conseil d'administration de la société le 21 décembre 2021.

La convention cadre entre la SATT et les Etablissements bénéficiaires a été mise à jour pour tenir compte de l'évolution des modalités de partage des revenus décidée par le Conseil d'Administration de la SATT le 31 août 2021, en réponse à l'une des recommandations de l'évaluation triennale de 2019. Nous passons de 5 modalités de partage à 2 modalités qui seront appliquées à partir de l'appel à candidatures de janvier 2022.

Au niveau opérationnel, l'année 2021 se caractérise par une reprise de l'activité sur les activités opérationnelles de la SATT :

- La direction de l'investissement : 38 projets soumis aux appels à candidature, 20 décisions d'investissement, signature de 9 contrats de transfert et 5 créations de start-up deeptech ;
- La direction marketing de l'innovation : consolidation du modèle économique. 50% de l'activité prestations de service avec les laboratoires de recherche / 50% avec les entreprises.

- La direction marketing et partenariat : mise en place d'une nouvelle activité avec le Playground Paris-Saclay et la gestion du consortium (SATT/Incuballiance/Creative Valley et la French Tech Paris-Saclay). La mise en place du showroom au sein de ce bâtiment a été lancée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 et devrait s'achever au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Au cours de l'année 2021, l'Etat a mis en place un appel à projets spécifique pour l'accélération des SATT (200 M€). Afin de répondre à cette AAP, la SATT a mis en place, avec ses actionnaires, une démarche de définition de la vision stratégique 2022-2024. Cette vision stratégique est fondée sur les trois objectifs suivants :

1. Accroître à l'horizon de 2024 de +50% les décisions d'investissements ;
2. Réduire de 30% le montant des dépréciations des projets ;
3. Accroître les revenus de la société afin d'atteindre dès 2024, l'autofinancement de la structure (hors investissement).

Pour être capable de réaliser cette vision stratégique, quatre actions ont été définies nécessitant un besoin de financement de 13,5 M€ sur la période 2022-2024.

Concernant l'activité French Tech Seed Paris-Saclay, 8 start-up ont reçu le label en 2021, ce qui porte le total à 22 entreprises accompagnées depuis 2018.

En juillet 2021, la SATT a obtenu le renouvellement de sa certification ISO-9001 V2015. Il est à souligner que cette certification porte sur l'ensemble des processus métiers de l'entreprise qu'ils soient opérationnels ou de supports.

## 1.6 Perspectives 2022

L'année 2022 permettra à la SATT de déployer les quatre actions définies dans le cadre de la réflexion effectuée pour le dossier Booster SATT. Ces actions devront donc permettre un premier accroissement significatif des investissements de 25% à 30% sur l'activité de maturation. Concernant les activités de prestation de service, l'année 2022 permettra de consolider le modèle économique (50% laboratoires / 50% entreprises) avec un niveau d'activité proche de 1M€/an.

Concernant la création de start-up, la SATT Paris-Saclay renforcera cette activité avec plusieurs outils déjà actifs :

- L'accompagnement des créations d'entreprises dès la phase de maturation avec un renforcement de notre équipe interne ;

- L'exécution des projets SIA BLAST et SIA DTAPS ;
- La labellisation French Tech Seed des entreprises.

L'année 2022 permettra de construire et rendre opérationnel le Showroom du Playground Paris-Saclay tout en assurant la gestion du consortium composé d'Incuballiance, de Creative Valley et de la French Tech Paris-Saclay.

Un des enjeux importants sera, en début d'année, de construire avec l'Université Paris-Saclay et l'Institut Polytechnique de Paris, une réponse à l'AAP Prémat/Mat afin de consacrer plus de moyens à l'émergence de projets notamment en travaillant sur l'activité de prématuration pour permettre ensuite une augmentation du flux de projets vers la SATT. Cette réponse territoriale sera aussi complétée par l'intégration de la SATT Paris-Saclay dans des consortia nationaux portés par des ONR.

L'audit de renouvellement de la certification ISO-9001 V2015, au cours de l'année 2022 permettra de garantir son bon fonctionnement ainsi que la satisfaction des parties prenantes de l'entreprise.

Les objectifs quantitatifs en 2022 de la SATT Paris Saclay sont regroupés en 2 thèmes.

### **Thème 1 : Mise en œuvre opérationnelle**

#### Maturation

25 projets décidés par le CA ;

23 contractualisations de conventions maturation ;

5 créations de start-ups ;

15 signatures de licence ou de mandat avec les Etablissements ;

10 contrats de transfert signés avec les tiers exploitants ;

2111 k€ de revenus issus des contrats de transfert (part SATT + part Etablissements incluant les prises de part).

#### Marketing de l'innovation

900 k€ de chiffre d'affaires de prestations de services ;

Mettre en place le CRM en impliquant toutes les composantes de la SATT.

## Marketing et Partenariats

386 k€ de chiffre d'affaires de prestations pour les acteurs de l'écosystème, dont le Playground.

## **Thème 2 : Fonctionnement et pilotage de la SATT**

### RH

- Assurer les recrutements du plan d'emploi et la gestion du personnel ;
- L'exécution du plan de formation ;

### Communication

- Poursuite du déploiement des outils de communication numérique ;
- Internationalisation des supports de communication ;
- Poursuite du couplage du marketing et de la communication avec les métiers opérationnels ;
- Accentuation de la communication vis-à-vis des entreprises ;
- Organisation d'évènements de représentation de la SATT.

### Stratégie, Gestion & Pilotage

- Test et déploiement, le cas échéant, de l'outil MyReport pour faciliter les opérations de clôture et de reporting financier ;
- Capitalisation des informations dans l'outil de gestion des risques projets ;
- Pour faciliter la création et la levée de fonds des start-up, intégrer dans le process de création de start-up, un renforcement de l'accompagnement, notamment via l'animation de French Tech Seed Paris-Saclay ;
- Certification ISO-9001 V2015 : réussir l'audit de suivi.



## 1.7 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2021 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

	Article D441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D441 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	67					36	19					19
Montant total des factures concernées H.T.	345 347,82 €	246 368,70 €	19 332,90 €	0,00 €	3 489,28 €	269 190,88 €	252 605,82 €	0,00 €	16 146,70 €	111 192,90 €	564 010,69 €	691 350,29 €
Pourcentage du montant total des achats H.T. de l'exercice	7,82%	5,58%	0,44%	0,00%	0,08%	6,09%						
Pourcentage du chiffre d'affaires H.T. de l'exercice							26,09%	0,00%	1,67%	11,49%	58,26%	71,42%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues							2					
Montant total des factures exclues							121 569,61 €					
<b>(C) Délai de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - art. L441-6 ou article L443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement de référence utilisés pour la calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels (préciser)					
	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux (préciser) 30 jours						<input type="checkbox"/> Délais légaux (préciser) 30 jours fin de mois					

## 2. Filiales et participations

### 2.1 Prises de participation ou prises de contrôle

Nous vous signalons que notre Société a pris, au cours de l'exercice écoulé, les participations suivantes :

- 100.000 € de prise de participation dans la société Kimialys par voie de compensation de créance ;
- 31000 € de prise de participation dans la société SeedinTech par voie de compensation de créance ;
- 150.000 € de prise de participation dans la société ProfessorBob / The AI Institute par voie de compensation de créance ;

- 400.000 € de prise de participation dans la société Kalysta Actuation par voie de compensation de créance ;
- 115.000 € de prise de participation dans la société Share my Space par voie de compensation de créance.

## **2.2 Cession de participations**

Au cours de l'exercice écoulé aucune cession de participation a été réalisée.  
Une négociation en cours de finalisation pour le rachat de la société Kesitys. Cette négociation devrait se finaliser en début d'année 2022.

## **3. Résultats - affectation**

### **3.1 Examen des comptes et résultats**

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 968 040 € contre 628 770 € lors de l'exercice précédent ;

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 6 318 583 € contre 5 666 780 € pour l'exercice précédent ;

Le montant des variations de stocks s'élève à 185 725 € contre 821 338 € pour l'exercice précédent ;

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4 847 755 € contre 3 905 498 € pour l'exercice précédent ;

Le montant des impôts et taxes s'élève à 62 302 € contre 90 414 € pour l'exercice précédent ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 300 909 € contre 2 396 944 € lors de l'exercice précédent ;

Le montant des charges sociales s'élève à 1 118 318 € contre 1 065 222 € pour l'exercice précédent ;

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 369 357€ contre 824 223



€ pour l'exercice précédent ;

Le montant des autres charges s'élève à 345 957 € contre 344 908 € pour l'exercice précédent ;

Les charges d'exploitation s'élèvent à 10 474 114€ contre 9 691 810 € pour l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à (3 187 491) € contre (3 396 260) € lors de l'exercice précédent ;

Compte tenu d'un résultat financier de 106 028 € (23 335 € pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à (3 081 463) € contre (3 372 925) € pour l'exercice précédent ;

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de (1 524 971) € contre (1 233 047) € pour l'exercice précédent ;
- d'un impôt sur les sociétés de (1 647 231) € contre (2 126 959) € pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de (2 959 203) € contre une perte de (2 479 012) € au titre de l'exercice précédent ;

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 49 125 914 € contre 40 466 253 € pour l'exercice précédent.

#### **Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (2 959 203) €.

Nous vous proposons de bien vouloir affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de la manière suivante :

**Perte de l'exercice : (2 959 203) €**

**En totalité au compte « Report à nouveau » qui s'élève ainsi à : (5 455 236) €**

**Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de (-4 420 014) €.**

### **3.2 Dépenses non déductibles fiscalement**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39.4 dudit code, qui

s'élèvent à un montant global de 2530 € et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

#### **4. Contrôle du Commissaire aux comptes**

L'intervention du Commissaire aux comptes s'est inscrite dans le cadre de son mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. Il s'agit du septième exercice soumis à certification.

#### **5. Approbation des comptes**

Les comptes de l'exercice 2021 ont été présentés au comité d'audit permanent de la SATT Paris-Saclay le 21 avril 2022 avant présentation pour un arrêter du résultat au conseil d'administration du 24 Mai 2022.

Les comptes couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 que nous soumettons à approbation, ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur

Le bilan et le compte de résultat et l'annexe légale de l'exercice figurent en annexe du présent rapport.

#### **6. Conventions réglementées**

Conformément à l'article L.227-10 du Code de commerce (« les conventions réglementées ») ainsi qu'à l'article 11.2.3 (xix) des statuts de la société, deux conventions réglementées ont été signées au titre de l'exercice comptable clos le 31 décembre 2021.

- Convention réglementée concernant le versement de 10.000.000 € : avenant n°3 à la convention d'avance en compte courant d'associé Bpifrance, signée le 16 mars 2021 ;
- Convention réglementée concernant le versement de 8.2000.000 € : avenant n°4 à la convention d'avance en compte courant d'associé Bpifrance, signée le 21 décembre 2021.

**A ce titre et conformément à l'article L227-10 du code du commerce, nous vous consultons pour valider le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées.**



## 7. Actionnariat salarié

Nous vous rappelons que :

- l'alinéa 2 de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce prévoit la réunion tous les trois ans d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail si les actions détenues par les salariés de la Société et celles qui lui sont liées représentent moins de 3 % du capital ;
- la Société n'est pas contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du présent code par une société qui a mis en place, dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 3344-1 du Code du travail, un dispositif d'augmentation de capital dont peuvent bénéficier les salariés de la Société et que l'alinéa 2 précité est en conséquence applicable ;
- L'Assemblée Générale du 18 décembre 2020 a proposé, en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, une augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail, qui a été rejetée.

Aucune opération d'augmentation du capital social en numéraire réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18, L. 3332-19 et L. 3332-20 du Code du travail n'a été réalisée au cours de l'exercice 2021.

## 8. Commentaires sur les comptes annuels

### 8.1 Opérations de recapitalisation de la Société

Suite à la signature de l'avenant n°3 en compte courant d'associé Bpifrance une opération de recapitalisation de la société a été effectuée afin de reconstituer ses fonds propres.

Le capital social de la Société d'un (1) million d'euros est divisé en mille (1000) actions ordinaires de mille (1000) euros de valeur nominale chacune.

Conformément à l'article L225-127, le capital de la société a été augmenté d'une somme de trois millions cent mille (3 100 000) euros par émission de trois mille cent (3 100) actions ordinaires de mille (1000) euros de valeur nominale chacune.

Conformément à l'article L225-128, les titres de capital nouveaux ont été émis à leur montant nominal et ont été libérés en totalité par apport en numéraire.

En conséquence le capital social a été porté à quatre millions cent mille (4 100 000) € divisés en

4 100 actions.

Le capital a été réduit d'une somme de trois millions cent mille (3 100 000) euros et le compte report à nouveau, après affectation du résultat net 2019 déficitaire à hauteur d'un million sept cent cinq mille trois cent trente-deux euros (-1 705 332 €), ramené de la somme négative d'un million quatre cent onze mille six cent quatre-vingt-neuf (1 411 689) euros à la somme négative de dix-sept mille vingt-et-un (17 021) euros.

Cette opération qui a été réalisée par voie d'échange des quatre mille cent (4 100) actions anciennes contre mille (1 000) actions nouvelles a eu pour effet de réduire le capital social de quatre million cent mille (4 100 000) euros à un million (1 000 000) euros.

## 8.2 Continuité

La perte dégagée de l'exercice est supérieure aux capitaux propres et remet en cause la continuité de l'activité de la SATT Paris-Saclay.

**A ce titre et conformément à l'article L227-1 du code du commerce, nous vous consultons pour poursuivre l'activité la société.**

## 8.3 Administration et contrôle de la société

Le mandat de Président a été renouvelé, le 10 juin 2021 lors du conseil d'administration, pour une nouvelle période de trois ans prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

\*

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Orsay  
Le 5 mai 2022

Président  
Xavier Apolinarski

17 | SATT Paris-Saclay  
86, rue de Paris  
91400 ORSAY

+ 33 1 84 00 00 25  
www.satt-paris-saclay.fr  
N° SIRET: 803 858 430 000 25







**SATT Paris Saclay**  
Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## SATT Paris Saclay

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Associés de la société SATT Paris Saclay,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SATT Paris Saclay relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 3.1.1 « Immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes annuels présente les règles et les méthodes comptables relatives à la comptabilisation des projets de maturation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des coûts afférents aux projets de maturation et apprécié que cette note de l'annexe fournisse une information appropriée.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 24 mai 2022

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

Bruno Gérard

SATT

86 rue de Paris  
91400 ORSAY

# Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2021

**GMBA ESSONNE**

Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Parisienne  
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris  
Membre indépendant de WALTER FRANCE et d'Allinial Global International

Siège social : 6 boulevard Dubreuil - 91400 ORSAY  
Téléphone : +33 (0)1 69 07 60 18 - Fax : +33 (0)1 69 07 50 88  
E-mail : [orsay@gmba.fr](mailto:orsay@gmba.fr)

SARL au capital de 25 000 Euros - 402 685 747 RCS Evry  
NAF 6920 Z - N° TVA : FR47402685747

[www.gmba-allinial.com](http://www.gmba-allinial.com)



## Sommaire

Sommaire	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (Suite)	5
Règles et méthodes comptables 1	6
Règles et méthodes comptables 2	7
Règles et méthodes comptables 3	8
Règles et méthodes comptables 4	9
Règles et méthodes comptables 5	10
Règles et méthodes comptables 6	11
Règles et méthodes comptables 7	12
Etat des immobilisations	13
Etat des amortissements	14
Etat des créances	15
Etat des dettes	16
Etat des provisions	17
Produits à recevoir	18
Charges à payer	19
Produits et charges constatés d'avance	20
Filiales et participations	21
Composition du capital Social	22

## Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	3 071 732	1 049 844	2 021 888	1 866 237
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	10 775 256	1 907 630	8 867 625	6 732 811
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	10 570	4 900	5 671	6 728
Installations techniques, matériel et outillages industriels	415 990	262 363	153 627	283 303
Autres immobilisations corporelles	160 395	137 466	22 930	29 789
Immobilisations en cours	13 728		13 728	
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	2 219 601		2 219 601	1 411 925
Prêts				
Autres immobilisations financières	709 886		709 886	327 832
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>17 377 158</b>	<b>3 362 203</b>	<b>14 014 955</b>	<b>10 658 624</b>
<b>Actif circulant</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de - De biens production : - De services	8 020 654	1 863 913	6 156 741	6 247 693
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	702 683		702 683	524 085
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	1 902 558	60 785	1 841 774	1 680 531
Autres	7 834 909		7 834 909	7 167 006
Capital souscrit et appelé, non versé	-4 600 000		-4 600 000	3 100 000
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres titres				500 000
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	<b>20 950 879</b>		<b>20 950 879</b>	<b>7 677 563</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>2 223 973</b>		<b>2 223 973</b>	<b>2 910 752</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>37 035 656</b>	<b>1 924 698</b>	<b>35 110 958</b>	<b>29 807 629</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>54 412 814</b>	<b>5 286 901</b>	<b>49 125 914</b>	<b>40 466 253</b>

## Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social ou individuel (dont versé) 1 000 000	1 000 000	1 000 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
Réserves :		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	-2 496 033	-17 021
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>-2 959 203</b>	<b>-2 479 012</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	35 223	26 523
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-4 420 014</b>	<b>-1 469 510</b>
<b>Autres fonds propres</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		
Provisions pour :		
- Risques	966 533	739 343
- Charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>966 533</b>	<b>739 343</b>
<b>Emprunts et dettes</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses	48 700 000	38 200 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	270 000	19 900
- Fournisseurs et comptes rattachés	1 955 071	1 890 053
Dettes :		
- Fiscales et sociales	951 014	669 244
- Sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	207 491	118 029
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	495 818	299 194
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>52 579 394</b>	<b>41 196 420</b>
Écarts de conversion passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>49 125 914</b>	<b>40 466 253</b>

## Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2021 au 31/12/2021			Au 31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens - De services	968 040		968 040	628 770
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>968 040</b>		<b>968 040</b>	<b>628 770</b>
Production : - Stockée - Immobilisée			1 053 070 4 009 943	1 887 224 2 731 567
Subventions d'exploitation reçues			96 736	21 176
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			443 613	512 324
Autres produits			715 221	514 489
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>7 286 623</b>	<b>6 295 550</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)			185 725	821 338
Autres achats et charges externes *			4 847 755	3 905 498
Impôts, taxes et versements assimilés			62 302	90 414
Salaires et traitements			2 300 909	2 396 944
Charges sociales			1 118 318	1 065 222
- Amortissements sur immobilisations			243 790	243 262
Dotations aux : - Dépréciations sur immobilisations - Dépréciations sur actif circulant - Provisions pour risques et charges			1 369 357	824 223
Autres charges			345 957	344 908
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>10 474 114</b>	<b>9 691 810</b>
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier - Redevances de crédit-bail immobilier				
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-3 187 491</b>	<b>-3 396 260</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			106 443	68 249
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			97	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>106 540</b>	<b>68 249</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			188	44 914
Différences négatives de change			324	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			<b>512</b>	<b>44 914</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>106 028</b>	<b>23 335</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>			<b>-3 081 463</b>	<b>-3 372 925</b>

## Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		79
Sur opérations en capital	130 734	28 900
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	752 498	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>883 232</b>	<b>28 979</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion		235 554
Sur opérations en capital	1 310 939	1 026 472
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 097 263	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 408 203</b>	<b>1 262 025</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 524 971</b>	<b>-1 233 047</b>
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices	-1 647 231	-2 126 959
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>8 276 395</b>	<b>6 392 778</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>11 235 598</b>	<b>8 871 790</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>	<b>-2 959 203</b>	<b>-2 479 012</b>

## ***I. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES***

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 présente un total de 49 125 914 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 8 276 395 euros, dégage une perte de -2 959 203 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes sociaux sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC n° 2014-03 et 2020-09 relatifs au PCG).

Ces comptes annuels ont été établis par le Président.

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

## **II. FAITS MARQUANTS**

Conformément à la décision du Premier Ministre n°2020-FNV-07 en date du 3 juin 2020, une troisième tranche de financement a été proposée pour un montant maximum de 18.200.000 euros. Après des avis favorables du Comité de gestion et du Secrétariat général pour l'investissement, la troisième tranche a été versée de la manière suivante :

- 6.900.000 euros en mars 2021, sous la forme d'avance en compte courant d'associé ;
- 3.100.000 euros en juin 2021, destinés à reconstituer les fonds propres de la SATT ;
- 3.600.000 euros en décembre 2021, sous la forme d'avance en compte courant d'associé ;
- 4.600.000 euros en décembre 2021, destinés à reconstituer les fonds propres de la SATT.

Le compte courant d'associé s'élève à 48.700.000 euros au 31/12/2021.

## **III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT**

### **3.1. Actif immobilisé**

Investissements (cf tableau joint)

Amortissements (cf tableau joint)

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

#### **3.1.1 Immobilisations incorporelles**

Dans le cadre de son activité de maturation, la SATT négocie avec les établissements soit un contrat de licence, soit un mandat de gestion.

Le contrat de licence a pour objet la concession par les Etablissement à la SATT d'une licence exclusive sur l'objet licencié, qui découlera sur un contrat de sous-licence avec le Tiers-Exploitant. De ce fait, toutes les dépenses engagées au titre de l'objet licencié en phase de maturation ont été inscrites en immobilisation, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés, ayant des sérieuses chances de réussite, et qui vont contribuer à générer des avantages économiques futurs pour la SATT.

La valorisation de ces frais est constituée par le coût total de la main d'œuvre directe affectée aux projets, augmentés des frais directs et des frais de structures affectés aux projets. Ces frais s'élèvent à 4 016 291 euros sur l'exercice 2021, et concernent 59 projets.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les projets de maturation sont soumis à des règles spécifiques de dépréciation, qui se font à partir d'une analyse des risques qui porte sur les critères suivants:

- 1- la mise sur le marché
- 2- la technologie
- 3- les ressources humaines
- 4- la propriété intellectuelle

Au 31 décembre 2021, il a été comptabilisé dans les comptes une provision pour dépréciation de 2 152 446 euros, et concerne 15 projets, dont 1 projet terminé.

Un projet est considéré comme terminé à compter de la date de décision de désinvestissement, ou à compter de la date de signature du contrat de transfert.

Dans le cas d'une décision de désinvestissement, les montants inscrits à l'actif concernant le projet seront immédiatement inscrits en charges exceptionnelles. A la clôture de l'exercice, il y a eu 5 projets qui ont fait l'objet d'une décision de désinvestissement et dont les frais activés ont été comptabilisés en charges exceptionnelles pour 1 226 151 euros.

La durée d'amortissement retenue pour les contrats de transfert de licence est de 20 ans. Cette durée a été déterminée dans le but de donner une meilleure information financière par rapport à la réalité économique des contrats de licences. Les amortissements pratiqués sur 2021 s'élèvent ainsi à 132 885 euros.

### **3.1.2 Immobilisations corporelles**

Les amortissements retenus sont les suivants :

Agencements et installations : 10 ans

Matériel industriel : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 5 ans

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire.

### **3.1.3 Immobilisations financières**

Au cours de cet exercice, la SATT a acquis des titres de participation dans :

- la société Altaroad, selon le bulletin de souscription qui a été signé, pour un coût de 499 978 euros;
- la société Kimialys, selon le contrat de transfert qui a été signé, pour un coût de 69 967 euros qui inclut les frais d'acquisition;
- la société The AI-Institute, selon le pacte d'associés qui a été signé, pour un coût de 149 992 euros;
- la société Kalysta, selon le contrat de transfert qui a été signé, pour un coût de 50 000 euros, qui inclut les frais d'acquisition;
- la société Seed In Tech, selon le contrat de transfert qui a été signé, pour un coût de 30 111 euros, qui inclut les frais d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur.

A la clôture de l'exercice, aucune provision pour dépréciation n'a été constatée.

## **3.2. Actif circulant et disponibilités**

L'actif circulant s'élève à 35 110 958 euros au 31 décembre 2021, et concernent principalement :

### **3.2.1 En-cours de production de service**

Les projets signés avec un mandat de gestion sont constatés en stock. Ils sont valorisés en prenant le coût total de la main d'œuvre directe affectée aux projets, augmentés des frais directs et des frais de structures affectés aux projets. Au 31/12/2021, le stock de projets mandats s'élève à 8 017 785 euros, dont 1 058 793 euros sur l'exercice 2021.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. Les projets de maturation sont soumis à des règles spécifiques de dépréciation, qui se font à partir d'une analyse des risques qui porte sur les critères suivants:

- 1- la mise sur le marché
- 2- la technologie
- 3- les ressources humaines
- 4- la propriété intellectuelle

Au 31 décembre 2021, il a été constaté une provision pour dépréciation de 1 863 913 euros.

Le projet est considéré comme terminé à compter de la date de décision de désinvestissement, ou à compter de la date de signature du contrat de transfert.

Dans le cas d'une décision de désinvestissement, les montants inscrits à l'actif concernant le projet seront immédiatement inscrits en charges d'exploitation. A la clôture de l'exercice, aucun projet n'a fait l'objet de décision de désinvestissement.

### **3.2.2 Créances clients et autres**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elle sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 1 902 559 euros à la clôture de l'exercice et sont intégralement à moins d'un an.

Une provision pour dépréciation a été comptabilisée à la clôture pour 60 785 euros, et concerne le client Lumedix. Le taux de dépréciation retenu est de 50% de la créance.

Les autres créances s'élèvent à 7 834 909 euros à la clôture de l'exercice, et sont à plus d'un an pour 5 549 453 euros. Il s'agit du Crédit d'Impôt Recherche remboursable (2019 à 2021), remboursable au bout de 3 ans à compter de la date de dépôt de la déclaration à l'administration fiscale.

### **3.2.3 Capital appelé, non versé**

A la clôture de l'exercice, ce montant s'élève à - 4 600 000 euros, et correspond au versement de la troisième tranche en décembre 2021, afin de reconstituer les capitaux propres de la SATT en 2022.

### **3.2.4 Disponibilités**

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur de marché au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Aucune provision à ce titre n' a été comptabilisée à la clôture.

Les disponibilités s'élèvent à 20 950 879 euros à la clôture de l'exercice. Ce montant comprend des placements pour 6 731 664 euros, dont 731 664 euros d'intérêts, et qui seront versés à la clôture du contrat.

### **3.2.5 Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance figurent à l'actif du bilan pour 2 223 973 euros. Il s'agit principalement des dépenses réalisées auprès des établissements publics pour 2 011 876 euros. Ces dépenses sont constatées en charges selon les états de dépenses reçues.

### 3.3 Capitaux propres

Le capital social est composé de 1 000 actions de 1 000 euros, entièrement libérées. Ses actionnaires sont:

- La FCS Campus Paris-Saclay à 67 %
- L'EPIC Bpifrance à 33 %

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante :

- Capitaux propres au 31/12/2020 : (1 469 510) euros
- Résultat Exercice au 31/12/2021 : (2 479 012) euros
- Variation des provisions réglementées au 31/12/2021 : 8 700 euros
- Capitaux propres au 31/12/2021 : (4 420 014) euros

### 3.4. Provisions pour risques et charges (cf tableau joint)

Au 31/12/2021, une provision pour risques est constatée pour 966 533 euros. La dotation est de 244 690 euros sur 2021. Elle correspond à la quote-part de l'établissement public sur la facturation des revenus lors de la signature du contrat de transfert ou de la délégation de créance. Ces montants ont été calculés avec une hypothèse prudente, et se décompose pour l'année 2021 comme suit :

- Projet Seha pour 140 000 euros;
- Projet Professor Bob pour 59 997 euros;
- Projet Gliss pour 30 038 euros;
- Projet Boss pour 10 757 euros;
- Projet Diotheris pour 3 898 euros.

La provision constatée sur le projet Lumedix de 17 500 euros en 2020 a été reprise, du fait qu'elle soit devenue sans objet.

### 3.5. Dettes (cf tableaux joints)

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Elles s'élèvent à 52 579 394 euros.

#### 3.5.1 Emprunts et dettes financières

Le contrat Bénéficiaire signé le 7 juillet 2014 entre l'Etat, l'ANR et la FCS Campus Paris-Saclay, en présence de l'Epic Bpifrance (anciennement Caisse des Dépôts et Consignations), entre en vigueur à sa date de notification et s'éteint de plein droit le 29 juillet 2020. Le financement est, pour la durée du contrat, d'un montant de 62 700 000 euros et représente une avance en compte courant d'associé.

Le 20 octobre 2014, a été versée à la SATT Paris-Saclay par la CDC une première tranche d'un montant de 20 500 000 euros.

Le 31 juillet 2018, la 1ere partie de la deuxième tranche a été versée pour 11 000 000 euros, dont 5 700 000 euros constatés en dettes, et 5 300 000 euros utilisés dans le cadre de l'augmentation du capital de la SATT sur 2018.

Le 26 mars 2020, la 2eme partie de la deuxième tranche a été versée pour 12 000 000 euros, entièrement avance sur compte courant d'associé.

En juin et décembre 2021, la 3eme tranche a été versée pour un montant total de 18 200 000 euros, dont 7 700 000 euros destinés à reconstituer les capitaux propres de la SATT, et 10 500 000 euros constaté en avance sur compte courant d'associé.

Au 31/12/2021, le compte courant d'associé s'élève à 48 700 000 :

- La FCS Campus Paris-Saclay : 32 629 000 euros

- L'EPIC Bpifrance : 16 071 000 euros

### **3.5.2 Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 900 183 euros dont 1 164 160 euros de factures non parvenues essentiellement liées aux dépenses dans le cadre de projets maturation, et sont entièrement à moins d'un an.

### **3.5.3 Dettes fiscales et sociales**

Les dettes fiscales et sociales sont toutes à moins d'un an.

Conformément au contrat d'intéressement établi le 24 juin 2019 et de l'avenant signé le 24 mars 2021, le montant de l'intéressement 2021 s'élève à 85 009 euros.

## **3.6. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

La méthode retenue pour la comptabilisation des prestations de services est celle de l'achèvement. Cette méthode consiste à comptabiliser les prestations au terme de l'opération c'est-à-dire à la remise des livrables prévus dans les contrats. Le chiffre d'affaires généré est valorisé à l'issue de la prestation.

## **IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**

### **4.1. Effectif moyen**

L'effectif moyen pour 2021 est de 45 personnes contre 39 personnes pour 2020.

### **4.2. Fiscalité latente**

Le montant des déficits reportables à la clôture de l'exercice s'élève à 22 603 335 euros.

### **4.3. Crédit d'impôt**

La SATT Paris-Saclay bénéficie d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2021 de 1 647 231 euros.

En 2020, le crédit d'impôt recherche s'élevait à 2 126 959 euros.

Le crédit d'impôt recherche est calculé en fonction des factures reçues, et non en fonction des engagements de dépenses dans les comptes.

### **4.4. Engagements hors bilan**

Les engagements de la SATT Paris-Saclay en matière d'indemnités de départ à la retraite ont été évalués au terme de cet exercice selon la méthode actuarielle, qui est à la méthode présenteielle de calcul dans ce domaine, en retenant les principales hypothèses et les différentes paramètres suivants :

1. La SATT Paris-Saclay n'étant placée sous le régime d'aucune Convention Collective, les dispositions générales du Code du travail ont été appliquées
2. Age moyen de départ à la retraite : 60-62 ans
3. 100% de départs volontaires
4. Taux de charges sociales arrondi à 46 % pour les cadres et 40 % pour les non cadres

5. Taux moyen d'évolution des salaires : 1.5 %
6. Taux d'actualisation : 0,77 %
7. Taux de turnover : faible
8. Tables de mortalité : INSEE 2021

Sur cette base, le montant des engagements de retraite de la société s'établit à 49 964 euros à la clôture de l'exercice 2021.

Ces engagements ne sont pas portés en comptabilité.

#### **4.5. Honoraires du commissaire aux comptes**

Les montants des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat sont de 46 040 euros au titre du contrôle légal des comptes tel qu'il est défini par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L822-II.

## Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 083 630		4 555 393
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>11 083 630</b>		<b>4 555 393</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
- Générales, agencements et aménagements constructions	10 570		10 570
Installations :			
- Techniques, matériel et outillage	599 141		41 747
- Générales, agencements et aménagements divers			
- De transport			
Matériel :			
- De bureau et informatique, mobilier	148 216		12 412
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			13 728
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>757 927</b>		<b>78 457</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés	1 411 925		807 676
Prêts et autres immobilisations financières	327 832		382 054
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>1 739 756</b>		<b>1 189 730</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>13 581 313</b>		<b>5 823 580</b>

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	538 811	1 253 224	13 846 988	
<b>TOTAL</b>	<b>538 811</b>	<b>1 253 224</b>	<b>13 846 988</b>	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencements et aménagements const.		10 570	10 570	
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage		224 897	415 990	
- Gales, agencements et aménagements divers				
- De transport				
Matériel :				
- De bureau et informatique, mob.		233	160 395	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			13 728	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL</b>		<b>235 700</b>	<b>600 684</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés			2 219 601	
Prêts et autres immobilisations financières			709 886	
<b>TOTAL</b>			<b>2 929 487</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>538 811</b>	<b>1 488 924</b>	<b>17 377 158</b>	

## Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice							
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice			
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	491 389	136 827		628 217			
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>491 389</b>	<b>136 827</b>		<b>628 217</b>			
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	3 843	1 057		4 900			
Installations techniques, matériel et outillage industriel	315 838	86 634	140 109	262 363			
Installations générales, agencements et aménagements divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	118 427	19 039		137 466			
Emballages récupérables et divers							
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>438 107</b>	<b>106 730</b>	<b>140 109</b>	<b>404 728</b>			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>929 496</b>	<b>243 557</b>	<b>140 108</b>	<b>1 032 945</b>			
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
<b>TOTAL</b>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>			<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ</b>	
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

## Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	709 886		709 886
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	145 884	145 884	
Autres créances clients	1 756 675	1 756 675	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 843	3 843	
Impôts sur les bénéfices	7 062 074	1 512 621	5 549 453
Taxe sur la valeur ajoutée	374 158	374 158	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	199 458	199 458	
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	-4 404 624	-4 404 624	
Charges constatées d'avance	2 223 973	2 223 973	
<b>TOTAL</b>	<b>8 071 326</b>	<b>1 811 988</b>	<b>6 259 339</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

## Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de - A 1 an max. à l'origine crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 955 071	1 955 071		
Personnel et comptes rattachés	273 013	273 013		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	295 618	295 618		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	358 702	358 702		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	23 681	23 681		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	48 700 000			48 700 000
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	207 491	207 491		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	495 818	495 818		
<b>TOTAL</b>	<b>52 309 394</b>	<b>3 609 394</b>		<b>48 700 000</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

## Etat des provisions

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Réglementées</b>				
- Reconstitution des gisements				
Provisions pour : - Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	26 523	8 700		35 223
Provision Fiscale pour implantation - Avant le 01.01.1992				
à l'étranger : - Après le 01.01.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>	<b>26 523</b>	<b>8 700</b>		<b>35 223</b>
<b>Risques et charges</b>				
- Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
Provisions pour : - Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	739 343	244 690	17 500	966 533
<b>TOTAL</b>	<b>739 343</b>	<b>244 690</b>	<b>17 500</b>	<b>966 533</b>

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Dépréciations</b>				
- Incorporelles	1 993 193	875 216	752 498	2 329 258
- Corporelles				
Immobilisations : - Titres mis en équivalence				
- Titres de participations				
- Financières				
Sur stocks et en cours	884 891	1 063 882	84 860	1 863 913
Sur comptes clients		60 785		60 785
Autres provisions pour dépréciation				
<b>TOTAL</b>	<b>2 878 084</b>	<b>1 999 883</b>	<b>837 358</b>	<b>4 253 955</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 643 950</b>	<b>2 253 273</b>	<b>854 858</b>	<b>5 255 712</b>
- D'exploitation		2 244 573	102 360	
Dont dotations et reprises : - Financières				
- Exceptionnelles		8 700	752 498	
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

**Produits à recevoir**  
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	11 286	3 658
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	695 161	511 373
Autres créances		1 654
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	731 664	640 089
<b>TOTAL</b>	<b>1 438 111</b>	<b>1 156 774</b>

**Détail des produits à recevoir**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés	11 286.18	3 657.63
2768200000 Intérêts courus sur créances immobilisées	11 286.18	3 657.63
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	695 160.94	511 373.18
4181000000 Clients - Factures à établir	695 160.94	511 373.18
Autres créances		1 653.92
4287100000 Personnel - Produit à recevoir		1 653.92
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	731 664.30	640 089.35
5188000000 Intérêts courus à recevoir	731 664.30	640 089.35
<b>TOTAL</b>	<b>1 438 111.42</b>	<b>1 156 774.08</b>

## Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 048	925 541
Dettes fiscales et sociales	367 229	294 752
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 277</b>	<b>1 220 292</b>

### Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 219 048.49	925 540.90
4081100000 FNP - Fournisseurs / Frais d'accueil en N-1	242 758.85	131 432.34
4081200000 FNP - Etablissements - Projets en N-1	976 289.64	794 108.56
Dettes fiscales et sociales	367 228.97	294 751.50
4282000000 Personnel - Congés payés	170 349.92	174 764.08
4286100000 Personnel - Remboursement de frais	48.22	212.25
4286200000 Personnel - Intéressement à payer	86 187.60	
4286310000 Primes à verser	15 171.63	15 780.91
4382000000 Organismes Sociaux - Charges sociales sur congés payés	75 064.15	75 849.34
4386200000 Organismes Sociaux - Taxe d'apprentissage	1 822.86	4 520.19
4386300000 Organismes Sociaux - Formations		9 912.48
4386310000 Charges sur primes à verser	5 566.59	5 669.25
4386400000 AGEFIPH	11 322.00	6 293.00
4486100000 Etat - Charges à payer	1 696.00	1 750.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>TOTAL</b>	<b>1 586 277.46</b>	<b>1 220 292.40</b>

## Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Produits : - D'exploitation - Financiers - Exceptionnels	495 818	299 194
<b>TOTAL</b>	<b>495 818</b>	<b>299 194</b>

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2021	31/12/2020
Charges : - D'exploitation - Financières - Exceptionnelles	2 223 973	2 910 752
<b>TOTAL</b>	<b>2 223 973</b>	<b>2 910 752</b>

## Filiales et participations

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus</b> Filiale (+ de 50 % du capital détenu par la société)  Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) SAS MORPHEE +	196 100	-177 267	10.45	20 500	20 500				-142 979	
<b>Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.</b> 1. Filiales non reprises au § A a. Françaises b. Étrangères 2. Participations non reprises au § A a. Françaises b. Étrangères										

**Composition du capital Social**

<b>Postes concernés</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur Nominale</b>	<b>Montant en Euros</b>
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1 000.00000	1 000 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	1 000	1 000.00000	1 000 000